

Corrigé du commentaire sur le Code civil

Consigne : Montrez que le Code Civil fixe un certain nombre de principes acquis pendant la Révolution, mais établit aussi une société fortement hiérarchisée.

Extraits du *Code Civil des Français (1804)*

La plus importante de ces masses de granit est le *Code civil*. Il s'agit du recueil de toutes les lois qui déterminent les relations entre les individus. Il fixe durablement les bases des relations sociales et confirme les conquêtes révolutionnaires.

Article I.^{er} - Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la promulgation qui en est faite par le Premier Consul.

2.- La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif.

3.- Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire.

4.- Le juge qui refusera de juger sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice.

8.- Tout Français jouira des droits civils.

34.- Les actes de l'état civil énonceront l'année, le jour et l'heure où ils seront reçus, les prénoms, noms, âge, profession et domicile de tous ceux qui y seront dénommés.

40.- Les actes de l'état civil seront inscrits, dans chaque commune, sur un ou plusieurs registres tenus doubles.

108.- La femme mariée n'a point d'autre domicile que celui de son mari. Le mineur non émancipé aura son domicile chez ses père et mère ou tuteur

144.- L'homme avant dix-huit ans révolus, la femme avant quinze ans révolus, ne peuvent contracter mariage.

146.- Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement.

203.- Les époux contractent ensemble, par le fait seul du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants.

212.- Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

213.- Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

215.- La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari.

229.- Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.

230.- La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

371.- L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.

372.- Il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation.

373.- Le père seul exerce cette autorité durant le mariage.

376.- Si l'enfant est âgé de moins de seize ans commencés, le père pourra le faire détenir pendant un temps qui ne pourra excéder un mois ; et, à cet effet, le président du tribunal d'arrondissement devra, sur sa demande, délivrer l'ordre d'arrestation.

488.- La majorité est fixée à vingt-un ans accomplis ; à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile

544.- La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements.

545.- Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité.

1123.- Toute personne peut contracter si elle n'en est pas déclarée incapable par la loi.

1124.- Les incapables de contracter sont, Les mineurs, Les interdits, Les femmes mariées

1781.- Le maître (= patron) est cru sur son affirmation, Pour la quotité des gages ; Pour le paiement du salaire de l'année échue ; Et pour les à-comptes donnés pour l'année courante.

Source : Texte intégral : https://fr.wikisource.org/wiki/Code_civil_des_Fran%C3%A7ais_1804/Texte_entier

1) Le Code civil fixe des principes acquis pendant la Révolution

A- Egalité devant la loi et garantie d'une justice juste

B- Naissance, mariage, divorce : des règles claires pour tous dans un Etat moderne

C- Le droit de propriété

2) Il établit une société fortement hiérarchisée, patriarcale

A- Le pouvoir du mari sur la femme

B- Le pouvoir du père de famille

C- Le pouvoir du patron